

VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Deuxième état de situation des 135 structures à dalle épaisse - La ministre des Transports du Québec annonce les résultats de 55 nouvelles évaluations

QUÉBEC, le 5 oct. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, tient à informer la population des résultats de 55 nouvelles évaluations de structures à dalle épaisse pleine sans armature de cisaillement qui ont été menées au cours des dernières semaines.

L'analyse des 55 nouveaux rapports démontre que le ministère des Transports peut procéder à la levée des interdictions de charges sur 31 des [55 structures](#) évaluées. Aucune intervention n'est nécessaire sur 29 structures analysées, 21 structures nécessitent des interventions permanentes et les interventions restent à déterminer sur 5 autres.

Il reste 60 structures dont l'évaluation n'est pas terminée, et le processus va bon train. «Il s'agit d'un processus méticuleux, comprenant plusieurs étapes et mené avec un objectif sans compromis : assurer la sécurité des citoyens qui circulent sur le réseau routier. Cette opération complexe est effectuée de manière rigoureuse. C'est ce qui me permet de livrer aujourd'hui cet état de situation et d'affirmer que les viaducs évalués qui sont ouverts à la circulation sont tout à fait sécuritaires», a mentionné Mme Boulet.

En incluant le premier bilan, on arrive donc à un total de 71 structures ouvertes à la circulation et seulement 4 qui sont fermées. Il s'agit de celle sur le chemin du Roy, à Magog, qui enjambe l'autoroute 10; celle sur la route 112, à Stukely-Sud, qui surplombe le chemin de fer; d'une troisième située au-dessus du chemin de fer sur la route 132, à Carleton-sur-Mer; et d'une dernière, à Richelieu, dans le rang de la Savane, au-dessus de l'autoroute 10.

Parmi les 71 structures ouvertes à la circulation, certaines font l'objet de limites de charges. A cet effet, les transporteurs sont invités à consulter le Répertoire des ponts et viaducs faisant l'objet de limitations de poids dans le site Web du Ministère. Les principales limites en vigueur au sujet des 135 structures concernent toujours l'interdiction temporaire pour les exploitants de véhicules lourds titulaires d'un permis spécial à l'égard des surcharges d'emprunter les ponts affichant une telle interdiction. Les travaux prévus sur les structures nécessitant des interventions seront réalisés rapidement dès 2007 et au début de 2008.

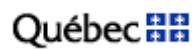
Il est possible de suivre l'évolution de la situation des 135 ouvrages en composant le 1 888 355-0511 ou en consultant le site Web du Ministère au www.mtq.gouv.qc.ca.

-30-

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)





© [Gouvernement du Québec, 2007](#)